

Télécommunications

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles (PT2) instituées par les articles L.54 à L.56, R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

- Servitudes liées au faisceau hertzien de SAINTE-GENEVIEVE (Maison Blanche) à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (camp des Loges)
Décret du 27 novembre 1989

Service gestionnaire : Direction des Télécommunications et de l'Informatique
auprès du RTIDF
Quartier Général des Loges
BP 207
00484 ARMEES

- Servitudes liées au faisceau hertzien de PARIS à BREUIL-EN-VEXIN
Décret du 9 août 1979

Service gestionnaire : TDF
Direction Régionale PARIS et Ouest
Direction opérationnelle de PARIS
4, avenue Ampère
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
78897 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex